

Expérience
Apprentissage
Épanouissement



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

OFFRE D'EMPLOI

Emploi étudiant (2 postes)

PRÉPOSÉ(E) AUX PARCS - SERVICES COMMUNAUTAIRES

Période d'affichage : **Du 1^{er} au 22 mars 2024**

Période d'emploi : **Du 21 mai au 13 octobre 2024**

À PROPOS DE NOUS

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est idéalement située entre le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis. C'est la chance de travailler avec une équipe dynamique et motivante tout en passant l'été dans un cadre de travail exceptionnel au bord de l'eau.

LE POSTE QU'IL TE FAUT

Sous l'autorité du contremaître et de l'assistant contremaître, ton rôle est d'effectuer divers travaux d'entretien et de préparation d'activités pour le compte des services communautaires et des organismes :

- Installer, préparer et entretenir les équipements des parcs : aires de jeux, équipements et terrains sportifs;
- Nettoyer les sentiers, les stationnements, les parcs, les aires et modules de jeux, et les terrains sportifs de tout débris et de tout objet dangereux ou insalubre; vider les poubelles et la récupération, etc.;
- Transporter le matériel nécessaire pour les événements spéciaux ou autres activités dans les parcs;
- Entretenir sommairement les chalets de parcs (ramassage de dégâts, nettoyage extérieur, etc.);
- Être apte à utiliser les véhicules et appareils légers de la Ville.

À PROPOS DE TOI

- Tu seras étudiant(e) à temps plein à la rentrée de l'automne 2024;
- Tu possèdes un permis de conduire classe 5;
- Tu es apte à travailler physiquement dans diverses conditions climatiques;
- Tu fais preuve de ponctualité et d'autonomie, tu es fiable et responsable;

PRÉPOSÉ(E) AUX PARCS - SERVICES COMMUNAUTAIRES

Période d'affichage : **Du 1^{er} février au 1^{er} mars 2024**

Période d'emploi : **Du 21 mai au 13 octobre 2024**

Page | 2

- Tu aimes le travail manuel;
- Tu es dynamique et as le sens de l'organisation;
- Tu aimes travailler en équipe.

NOUS TE PROPOSONS

Un environnement stimulant et une expérience formatrice.

Taux horaire : 16,52 \$ (selon la convention collective en vigueur)

Horaire de travail : **Poste 1**

40 heures / semaine

Mardi au vendredi : 6 h 30 à 15 h 30 / Samedi : 6 h 30 à 11 h 30

Poste 2

40 heures / semaine

Dimanche au mercredi : 6 h 30 à 15 h 30 / Jeudi : 6 h 30 à 11 h 30

Période d'emploi : **Postes 1 et 2**

Du 21 mai au 24 août : temps plein

Du 25 août au 13 octobre : soirs et fins de semaine

ENVOIE-NOUS TA CANDIDATURE D'UN CLIC 

Tu peux consulter toutes nos offres d'emploi sur le [site Web de la Ville](#).